



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Bureau de Prévention des Risques Professionnels

F SSSCT

FORMATION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ, SÉCURITÉ
ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Point n°4 :

**Bilan 2023 des accidents de service
et des maladies professionnelles**

Info Paris

3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local
à partir d'un poste fixe

Sommaire

1	Résultats généraux des accidents de service à la DEVE.....	6
1.1	Panorama général des accidents de service 2013-2023.....	6
1.2	Évolution des indicateurs de référence :	7
1.2.1	Indice de fréquence.....	7
1.2.2	Taux de fréquence.....	7
1.2.3	Taux de gravité.....	8
1.2.4	Indice de fréquence et durée moyenne d'arrêt par service.....	8
1.3	Profil des agents accidentés (avec et sans arrêt)	10
1.4	Circonstances des accidents de service	12
2	Accidents par service	13
2.1	Service d'Exploitation des Jardins.....	13
2.1.1	Typologie des accidents.....	13
2.1.2	Répartition des accidents au sein des divisions.....	14
2.1.3	Facteurs de risques liés à la survenue des accidents de travail.....	15
2.2	Service de l'Arbre et des Bois	16
2.2.1	Typologie des accidents.....	16
2.2.2	Répartition des accidents au sein des divisions.....	16
2.2.3	Facteurs de risques liés à la survenue des accidents de travail.....	17
2.3	Service des Cimetières	18
2.3.1	Typologie des accidents.....	18
2.3.2	Répartition des accidents au sein des CONSERVATIONS	18
2.3.3	FACTEURS DE RISQUEs LIÉS a LA SURVENUE des accidents de service	19
2.4	Service du Patrimoine et de la Logistique.....	20
2.4.1	Typologie des accidents.....	20
2.4.2	Répartition des accidents au sein des DIVISIONS	20
2.4.3	FACTEURS DE RISQUÉS LIES a LA SURVENUE des accidents de TRAVAIL.....	21
2.5	Service Technique du Végétal et de l'agriculture	21
2.5.1	Typologie des accidents.....	21
2.5.2	Répartition des accidents au sein des UNITES DE TRAVAIL.....	22
2.5.3	FACTEURS DE RISQUEs LIÉS a LA SURVENUE des accidents de SERVICE	22
3	Accidents de trajet.....	23

3.1.1	Evolution globale sur la periode 2014 – 2023	23
3.1.2	INDICE DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAJEt (IFATR ‰)	23
4	Maladies professionnelles.....	24
4.1	Evolution globale sur la periode 2013 - 2023.....	24
4.2	REPARTITION DES MALADIES PROFESSIONNELLES ET MALADIES CONTRACTEES EN SERVICE SELON LE METIER EXERCE	25

Introduction

Ce document recense et analyse les accidents de service des agents de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) de la Ville de Paris, au titre de l'année 2023.

Les données qui alimentent ce bilan proviennent de trois applications informatiques (Infocentre AT/MP, PRORISQ et RH21), qui regroupent des éléments disponibles sur les agents et leur suivi professionnel, comme les accidents de travail-service et de trajet dont ils ont été victimes.

Les chiffres présentés dans ce bilan ont été extraits à la date du 12 juillet 2024. Une évolution sur la situation de certains accidents (reconnaissance tardive, prolongation de l'arrêt, rechute...) n'est pas à exclure, même plusieurs mois après, ce qui peut occasionner quelques variations, particulièrement sur le nombre de jours d'arrêt. Pour ces raisons, les chiffres présentés en FS-SSCT central ne sont pas toujours exactement les mêmes que ceux qui figurent dans le présent bilan ou dans le bilan social de la DEVE présenté en juin 2024.

L'évolution de ces accidents est examinée à partir d'indicateurs officiels, couramment utilisés par les organismes de sécurité sociale : taux de fréquence, taux de gravité, indice de fréquence ou durée moyenne d'arrêt. La nature des risques est identifiée à partir des informations recueillies sur les déclarations d'accidents de service.

1 RESULTATS GENERAUX DES ACCIDENTS DE SERVICE A LA DEVE

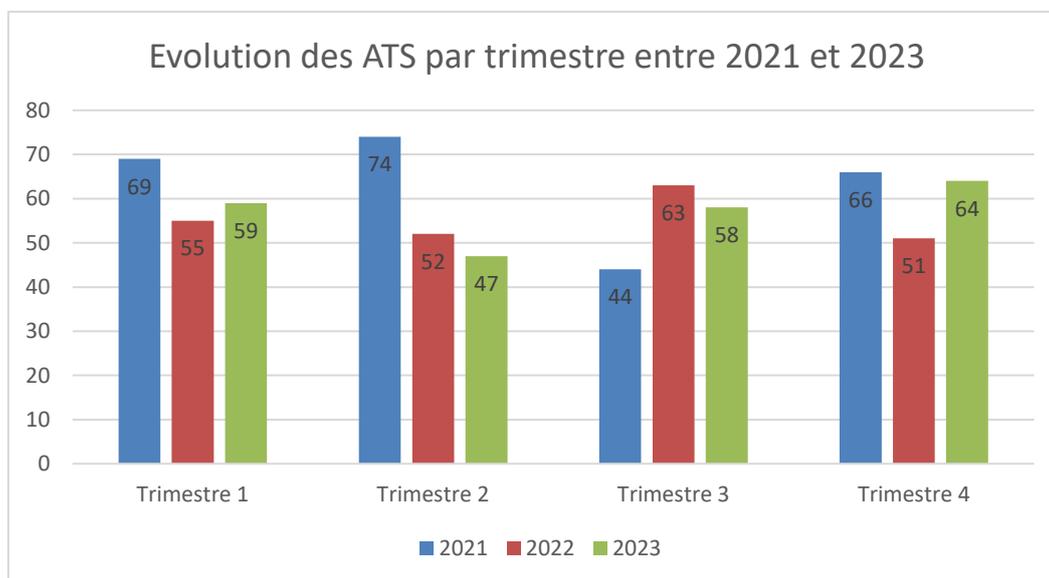
1.1 PANORAMA GENERAL DES ACCIDENTS DE SERVICE 2013-2023

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Total Accidents	439	428	394	335	328	395	375	277	291	270	270	STABLE
Accidents de Service (ATS)	371	369	334	277	275	334	312	231	253	221	228	↗ 3%
Accidents de Trajet (ATrajet)	68	59	60	58	53	61	63	46	38	49	42	↘ 14%
Accidents de Service avec arrêt (ITT)	260	243	244	210	211	258	249	175	188	174	184	↗ 6%
Indice de Fréquence (%) ¹	69	65	66	60	67	83	83	59	62	59	61	↗ 4%
Maladies Professionnelles	11	21	17	14	15	14	12	6	20	21	30	↗ 43%

Évolution des accidents du travail 2013 - 2023

Depuis 10 ans, l'accidentologie est globalement en baisse à la DEVE. Les chiffres sont assez stables par rapport à l'année dernière, avec une légère hausse des accidents de service et une légère baisse des accidents de trajet.

L'évolution par trimestre est disponible ci-dessous :



6

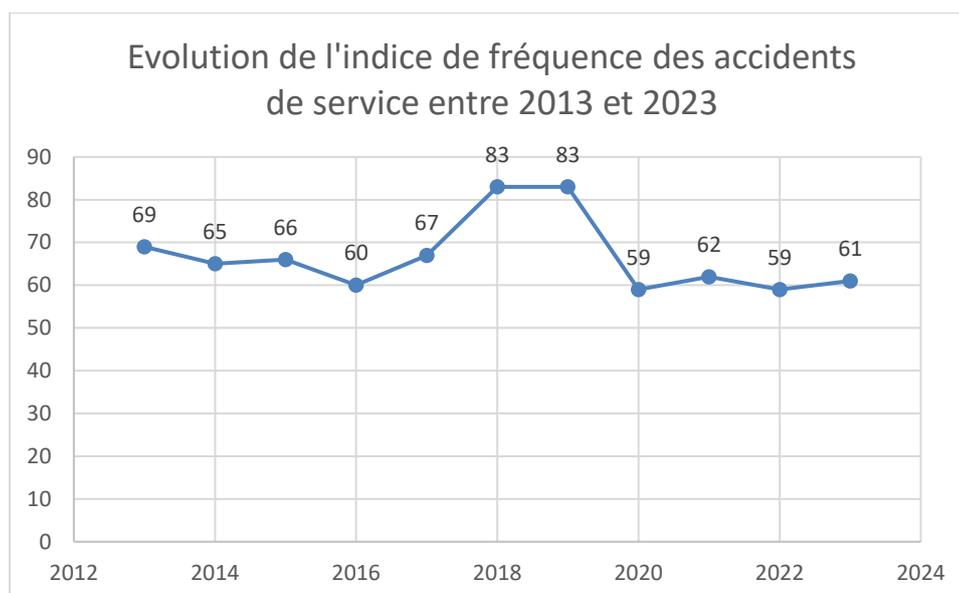
¹ Indice de fréquence : $If = (\text{nb d'accidents du travail avec arrêt} / \text{nb d'agents}) \times 1\,000$

1.2 ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE REFERENCE :

1.2.1 INDICE DE FREQUENCE

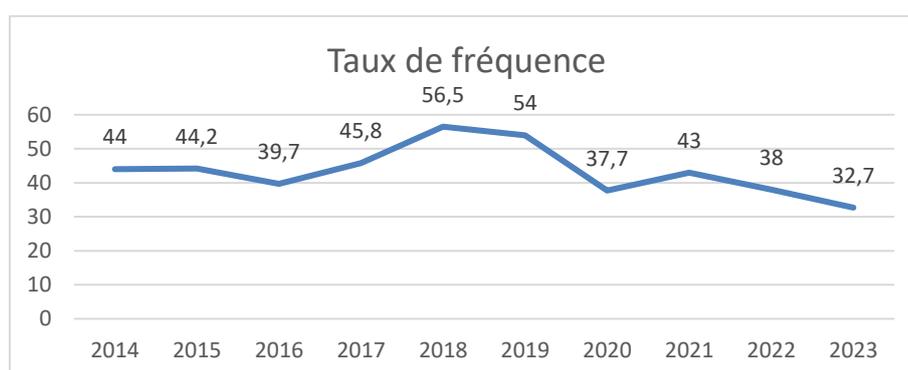
Pour rappel, l'**indice de fréquence** est l'un des indicateurs les plus courants dans le milieu de la prévention, car il permet de se comparer et donc de se situer dans un secteur d'activité. Il s'agit du nombre d'accidents du travail entraînant un arrêt d'au moins 24h, rapporté à 1000 agents. Cet indicateur permet donc de mesurer l'évolution des accidents du travail au fil du temps, **en tenant compte des variations éventuelles de l'effectif**.

L'indice de fréquence est globalement stable depuis 4 ans, en tenant compte du fait que les années 2020 et 2021 sont des années particulières avec la crise sanitaire.



1.2.2 TAUX DE FREQUENCE

Le taux de fréquence exprime le **nombre d'accidents de service avec arrêt²** par million d'heures travaillées. Il permet de rapporter les accidents de service à la mesure d'un volume d'activité.



Évolution du taux de fréquence (TF) des accidents de service – Extraction de l'infocentre AT/MP par la DRH en mars 2023

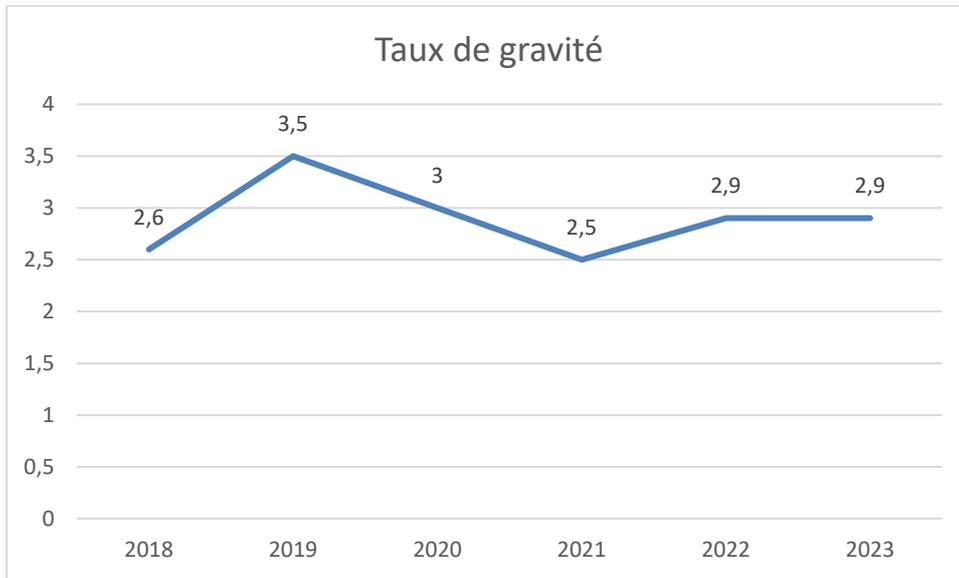
7

Logiquement, le taux de fréquence suit sensiblement la tendance de l'indice de fréquence, le volume d'activité étant relativement proportionnel à l'effectif.

² Taux de fréquence : $Tf = (\text{nb d'accident du travail avec arrêt} / \text{nb d'heures travaillées}) \times 1\,000\,000$

1.2.3 TAUX DE GRAVITE

Le taux de gravité correspond au **nombre de jours d'arrêt de travail**³ pour cause d'accident de service, par millier d'heures travaillées. Il rapporte les jours de travail perdus à la mesure d'un volume d'activité.



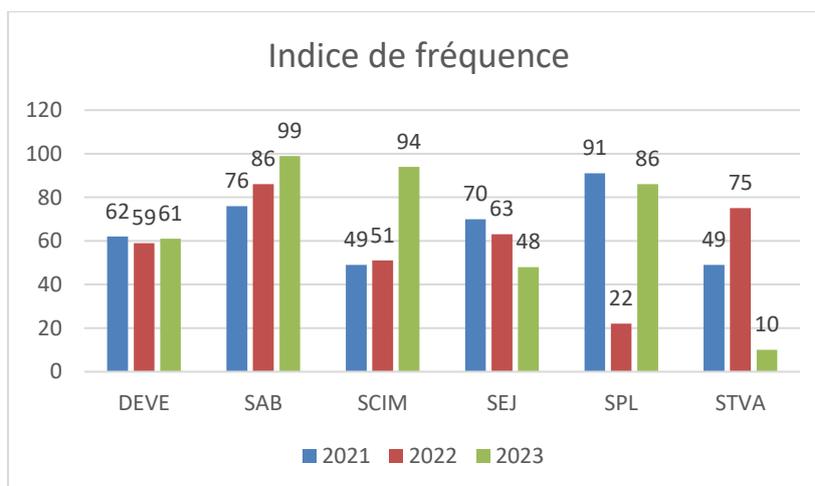
Évolution du taux de gravité (TG) des accidents de service - Extraction de l'infocentre AT/MP par la DRH en mars 2022

Les données ont été actualisées et recalculées par la DRH en 2021, sur la base d'indicateurs plus fiables sur le nombre de jours d'arrêt lié à chaque évènement, ce qui explique l'écart par rapport aux valeurs présentées les autres années.

L'évolution du taux de gravité, indépendante du nombre d'accidents, montre que la gravité des accidents de service est stable entre 2022 et 2023.

1.2.4 INDICE DE FREQUENCE ET DUREE MOYENNE D'ARRET PAR SERVICE

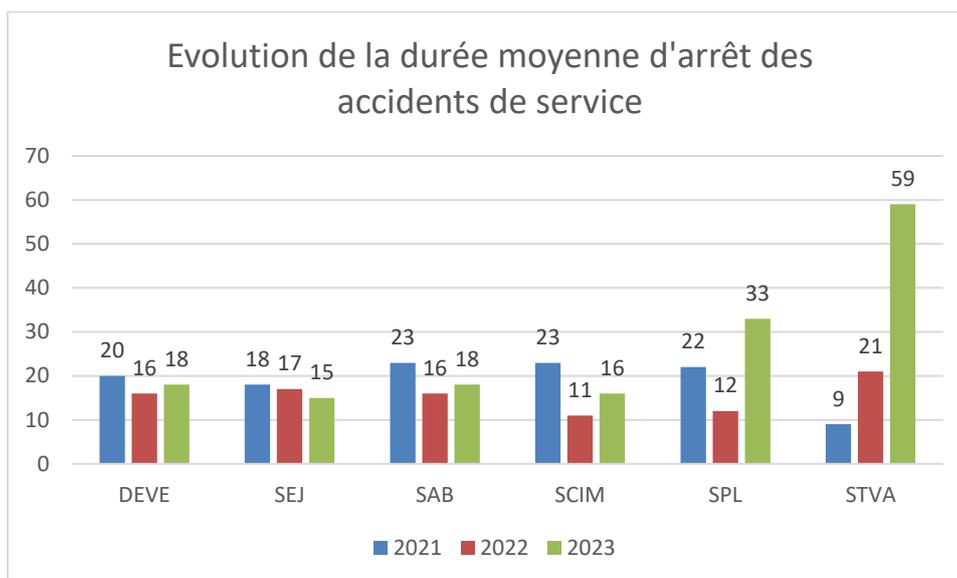
Comme indiqué page 5, l'indice de fréquence des accidents de travail est le **nombre d'accidents de service avec arrêt pour 1000 agents**.



Indice de fréquence des accidents de service avec arrêt (IFAT - ‰)

³ Taux de gravité : $Tg = (\text{nb de jours perdus} / \text{nb d'heures travaillées}) \times 1\,000$

Si l'indice de fréquence est stable globalement à la DEVE, il est en baisse au SEJ et au STVA. Toutefois il augmente significativement au SCIM et au SPL, et plus modérément au SAB.



Durée moyenne d'arrêt des accidents de service (DMA – jours) prise sur tous les accidents de service ayant entraîné un arrêt

Entre 2021 et 2023, la durée moyenne d'arrêt évolue peu à la DEVE et dans les services, hormis au SPL et au STVA où l'augmentation est forte en 2023.

Six accidents de service ont entraîné un nombre de jour d'arrêt supérieur à 100, contrairement à 4 en 2022.

Métier / activité	Service	Circonstances	Nbre jours d'arrêt
TTPS	SCIM	L'agent allait ranger les talkies-walkies. Il les tenait dans la main gauche et a trébuché. Il est tombé sur son épaule droite qui amorti sa chute. Son auriculaire de la main gauche a cogné sur le sol.	105
Jardinier	SEJ	L'agent effectuait des travaux de plantation en vue de rénovation des jardinières de l'avenue Jean Jaurès. Effectuant un geste répétitif à l'aide d'un transplantoir depuis plusieurs jours, il s'est plaint d'une douleur articulaire au poignet.	205
Menuisier	SPL	En déchargeant des planches de bois, l'agent a trébuché et a ressenti une douleur au genou gauche.	133
Jardinier	STVA	L'agent était en train de débroussailler des massifs.	344
Maintenance bâtiment	SPL	Lors d'une intervention sur une plaque en béton fermant une chambre de comptage, l'agent a laissé échapper la plaque lourde qui lui a pincé les doigts de la main droite (rougeur et œdème).	161
Jardinier	SEJ	L'agent a ressenti une forte douleur à la poitrine et peinait à se déplacer. Mesures de prévention en cas de fortes chaleurs déjà enclenchées.	123

1.3 PROFIL DES AGENTS ACCIDENTES (AVEC ET SANS ARRÊT)



JARDINIERS

76 accidents de travail
(dont 56 avec arrêt)
IF (‰) = 51
(33% du total AT DEVE)



AGENTS D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE

20 accidents de travail
(dont 14 avec arrêt)
IF (‰) = 73
(9% du total AT DEVE)



ATEE

43 accidents de travail
(dont 38 avec arrêt)
IF (‰) = 69
(19% du total AT DEVE)



BUCHERONS - ELAGUEURS

28 accidents de travail
(dont 25 avec arrêt)
IF (‰) = 205
(12% du total AT DEVE)

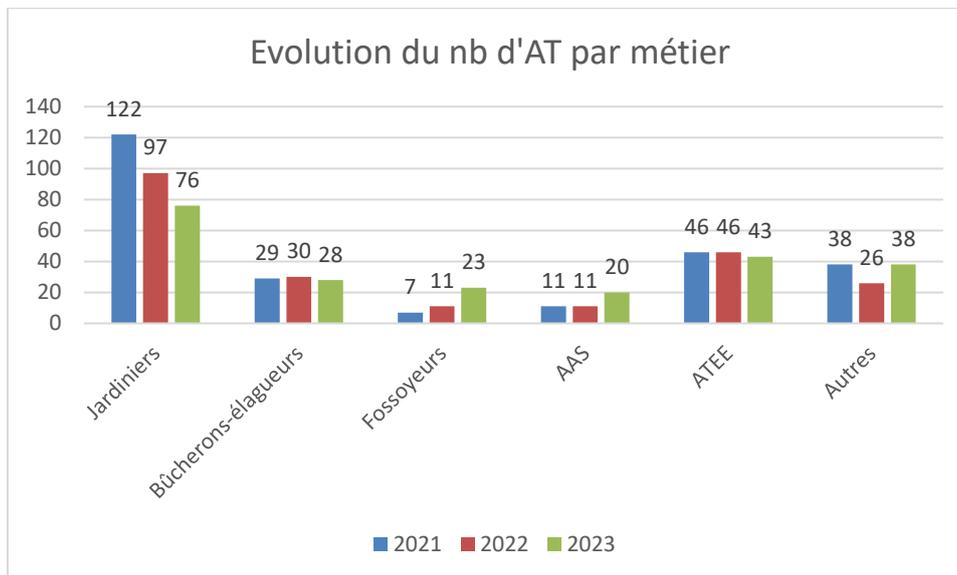


FOSSOYEURS

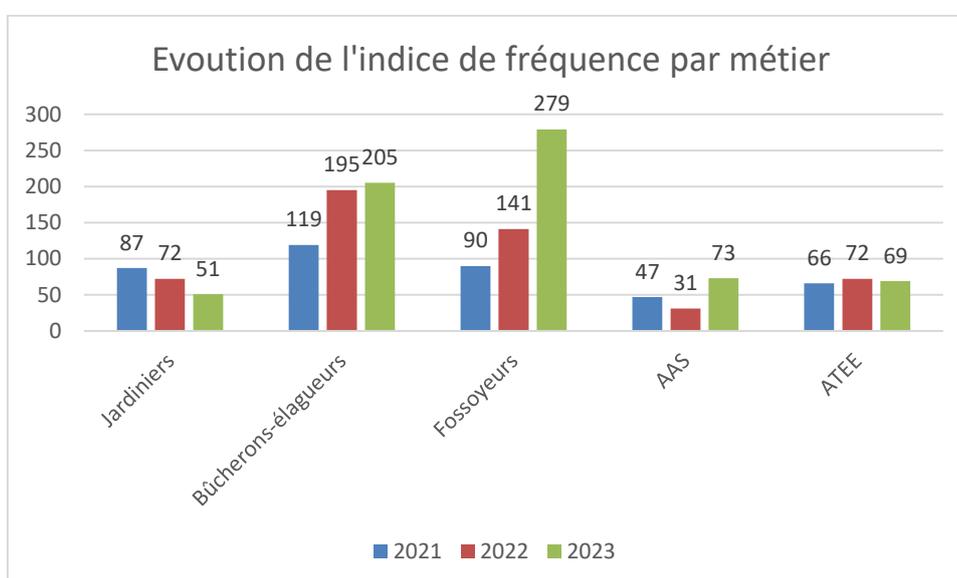
23 accidents de travail
(dont 19 avec arrêt)
IF (‰) = 279
(10% du total AT DEVE)

Autres métiers	Nbre d'accidents de travail
Architecture	14
Encadrement / activités tertiaires	13
Cultivateurs	1
Mécaniciens	1
Non renseigné/autre	9
TOTAL	38 (17%)

Les jardiniers, bûcherons/élagueurs, fossoyeurs, ATEE et AAS sont les métiers les plus accidentogènes. De manière constante, l'indice de fréquence est particulièrement élevé chez les bûcherons/élagueurs et les fossoyeurs.



Nombre d'accidents de travail par métier entre 2021 et 2023



Indice de fréquence par métier entre 2021 et 2023

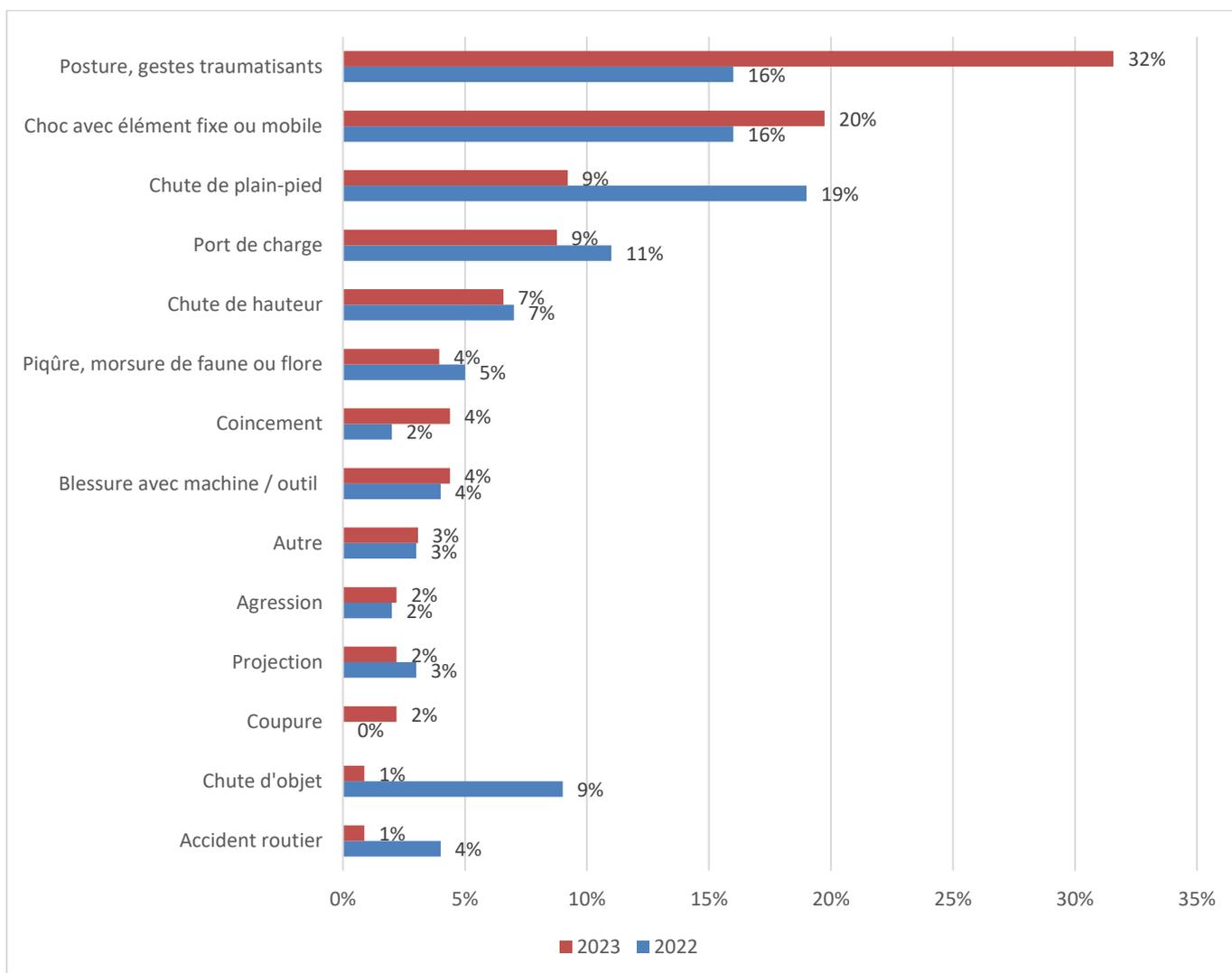
En 2023 :

- 33 % des accidents de travail sont recensés chez les jardiniers (*qui représentent 36 % de la population de la DEVE*), en baisse depuis 3 ans.
- 12 % sont recensés chez les bûcherons-élagueurs (*qui représentent 4 % de la population*).
- 19 % chez les adjoints techniques d'entretien des espaces (*18 % de la population*).
- 9 % chez les AAS (*6 % de la population*), en augmentation par rapport à 2022.
- 10 % chez les fossoyeurs (*2 % de la population*), en nette augmentation par rapport à 2022.

1.4 CIRCONSTANCES DES ACCIDENTS DE SERVICE

Les principales circonstances d'accidents de service à la DEVE en 2023, qu'ils aient entraîné ou non un arrêt, sont les suivantes :

(à titre de comparaison, les circonstances 2022 apparaissent dans le graphique – les valeurs sont données en pourcentage afin de pouvoir comparer l'évolution de la part de chaque facteur entre 2022 et 2023)



Circonstances des accidents de service

Comme pour 2022, les 4 facteurs d'accidents les plus importants en 2023 sont les postures ou gestes traumatisants, le port de charge, les chutes de plain-pied et les chocs avec éléments fixes ou mobiles. À eux seuls, ils représentent 70% des accidents en 2023.

À noter en 2023 une assez nette augmentation de la part des accidents liés aux postures et gestes traumatisants, et un recul des accidents liés aux chutes de plain-pied.

Sous la dénomination « autre » apparaissent des accidents liés à des malaises, ainsi qu'une situation particulière ayant engendré des angoisses au travail pour 2 agents.

2 ACCIDENTS PAR SERVICE

2023	SEJ	SAB	SCIM	STVA	SPL	Autres	DEVE
Total Accidents	89	75	69	7	19	11	270
Accidents de Service	79	67	55	6	18	3	228
Accidents de Service avec arrêt (ITT)	62	60	42	2	16	2	184
Accidents de Trajet (ATrajet)	10	8	14	1	1	8	42
Indice de Fréquence (‰)	48	99	94	10	86	6	61
Nb de jours d'arrêt	1154	1195	904	355	591	7	4206
Durée moyenne d'arrêt (jours)	15	18	16	59	33	2	18

Répartition 2023 des accidents dans les services de la DEVE

2.1 SERVICE D'EXPLOITATION DES JARDINS

2.1.1 TYPOLOGIE DES ACCIDENTS

En 2023, on comptabilise 79 accidents de service au sein du SEJ, dont 62 avec arrêt, contre 97 ATS en 2022, dont 77 avec arrêt.

En 2023, les activités les plus accidentogènes au SEJ sont les suivantes :

Activité	Nombre d'AT
Non précisé	17
Logistique	6
Entretien horticole - taille	6
Entretien d'espaces verts - nettoyage	6
Chargement/déchargement	5
Opération sapin	5
Entretien d'espaces verts - déchets	5
Entretien horticole - Désherbage/débroussaillage	5
Soufflage	3
Plantations	3
Entretien d'espaces verts - pose de poteaux	3
Déplacement piéton	3
Tonte	2
Entretien matériel	2
Déplacement vélo	2
Entretien sol	2
Broyage	1
Visite chantier	1
Entretien d'espaces verts - feuilles	1
Déplacement routier	1
Total général	79

Compte tenu de la diversité des tâches au sein du SEJ, on retrouve une grande variabilité dans l'accidentologie par activité.

3 activités ont généré chacune 6 accidents :

- La logistique (rangement de la zone de travail, déplacement de matériels, installation pour la fête des jardins) ;
- Entretien horticole – nettoyage ;
- Entretien horticole – taille ;

À noter 17 ATS pour lesquels la description des circonstances n’a pas permis de définir d’activité précise. Ces accidents ont généralement lieu lors de déplacements.

2.1.2 REPARTITION DES ACCIDENTS AU SEIN DES DIVISIONS

	Accidents de Service 2023	Accidents de Service 2022	ATS avec arrêt 2023	ATS avec arrêt 2022	Nb de jours perdus 2023	Nb de jours perdus 2022
DIV CENTRE-7	0	0	0	0	0	0
DIV 8/9/10	2	7	2	7	9	139
DIV 11/12	5	10	3	7	143	102
DIV 5/13	4	6	4	6	52	30
DIV 6/14	10	9	9	8	68	135
DIV 15	7	14	6	12	46	98
DIV 16	9	7	6	7	61	54
DIV 17	6	10	4	6	149	249
DIV 18	9	8	5	5	57	134
DIV 19	18	15	14	12	473	219
DIV 20	7	10	7	6	82	124
Atelier arrosage	1	1	1	1	12	8
SEJ central	1	0	1	0	2	0
TOTAL	79	114	62	88	1154	1292

Répartition des accidents de travail par divisions du SEJ

La division 19 est particulièrement impactée par les accidents, suivie des divisions 6/14, 16 et 18. Le tableau ci-dessous présente la répartition des AT en 2023 par métier :

Étiquettes de lignes	Nb d'ATS	Nb d'ATS avec arrêt	Nb de jours perdus
Division 8/9/10	2	2	9
Entretien et nettoyage des locaux	1	1	6
Jardinier	1	1	3
Division 11/12	5	3	143
ATEE	2	1	40
Jardinier	3	2	103
Division 5/13	4	4	52
ATEE	1	1	25
Jardinier	3	3	27
Division 6/14	10	9	68
ATEE	5	5	16
Jardinier	5	4	52
Division 15	7	6	46
ATEE	3	3	27
Cultivateur	1	1	2
Fossoyeur	1	1	16
Jardinier	2	1	1

Division 16	9	6	61
Jardinier	8	5	36
Personnel de maîtrise	1	1	25
Division 17	6	4	149
ATEE	1	1	9
Jardinier	5	3	140
Division 18	9	5	57
ATEE	3	3	46
Jardinier	6	2	11
Division 19	18	14	473
ATEE	3	2	9
Jardinier	15	12	464
Division 20	7	7	82
ATEE	1	1	7
Contractuel PACTE	1	1	7
Génie Urbain	1	1	7
Jardinier	3	3	60
Personnel de maîtrise	1	1	1
SEJ central	1	1	2
Personnel de maîtrise	1	1	2
Atelier arrosage	1	1	12
Jardinier	1	1	12
Total général	79	62	1154

2.1.3 FACTEURS DE RISQUES LIES A LA SURVENUE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Pour l'année 2023, sur l'ensemble des accidents de travail du SEJ, les principaux facteurs d'accidents sont :

1. les **postures et gestes traumatisants** (32%), soit 2 fois plus fortes qu'en 2022 (15%).
2. les **chocs avec un élément fixe ou mobile** (14%), moins importants qu'en 2022 (21%).
3. les **chutes de plain-pied** (14%) sont en légère baisse par rapport à 2022 (18%).

Division	AGR	A-NC	BOM	CEFM	CHD	CPP	CHOB	COIN	COUP	PMFF	PCH	PGT	PROJ
Division 11/12						1		1				3	
Division 5/13				1		1		1				1	
Division 6/14	2		1			1				2		4	
Division 15				2		3					1	1	
Division 16			2	1	1	1	1			1		2	
Division 17				2							1	3	
Division 18		1		1					1		3	3	
Division 19		3	1	2	2	2			1	1	1	5	
Division 20				2		1			1			2	1
Division 8/9/10						1					1		
Atelier arrosage												1	
SEJ central								1					
Total général	2	4	4	11	3	11	1	3	3	4	7	25	1

PCH : port de charge ; **PGT** : posture, geste traumatisant ; **CPP** : chute de plain-pied ; **BOM** : blessure avec un outil, une machine ; **CHD** : chute de hauteur ou de dénivellation ; **COIN** : coincement ; **CEFM** : choc avec un élément fixe ou mobile ; **PMFF** : piqûres, morsures de faune ou flore ; **PROJ** : projection de vapeur, gaz, poussières, cailloux ; **A-NC** : autre / non communiqué ; **ROUT** : accident routier ; **CHOB** : chute d'objet ; **AGR** : agression, rixe ; **COUP** : coupure

2.2 SERVICE DE L'ARBRE ET DES BOIS

2.2.1 TYPOLOGIE DES ACCIDENTS

En 2023, on comptabilise 67 accidents de service au sein du SAB, dont 60 avec arrêt, contre 63 ATS en 2022, dont 54 avec arrêt.

Les activités les plus accidentogènes au SAB sont les suivantes en 2023 :

Activité	Nombre d'AT
Non précisé	14
Abattage/Élagage	13
Entretien horticole - Désherbage/débroussaillage	5
Entretien horticole - taille	5
Chargement/déchargement	4
Déplacement vélo	4
Entretien d'espaces verts - déchets	4
Broyage	2
Curage	2
Entretien d'espaces verts - nettoyage	2
Logistique	1
Entretien animal	1
Enlèvement nid chenilles processionnaires	1
Entretien d'espaces verts - feuilles	1
Gestion véhicule	1
Plantations	1
Déplacement piéton	1
Surveillance	1
Arrosage	1
Travail administratif	1
Entretien d'espaces verts - pose de poteaux	1
Arrachage	1
Total général	67

Comme pour 2022, l'activité ayant provoqué le plus d'accidents au SAB en 2023 est l'abattage/l'élagage d'arbres, qui représente environ 20% des accidents.

2.2.2 REPARTITION DES ACCIDENTS AU SEIN DES DIVISIONS

	Accidents de Service 2023	Accidents de Service 2022	AT avec arrêt 2023	AT avec arrêt 2022	Nb de jours perdus 2023	Nb de jours perdus 2022
DIV BB	17	24	16	21	212	402
DIV BV	29	14	25	12	402	73
DIV SUD	7	7	6	6	268	204
DIV NORD	8	12	7	10	222	93
DIV EST	6	6	6	5	91	93
TOTAL	67	63	60	54	1195	865

16

Répartition des accidents de travail par divisions du SAB

Le tableau ci-dessous présente la répartition des AT en 2023 par métier :

Division/spécialité	Nb d'ATS	Nb d'ATS avec arrêt	Nb de jours perdus
SAB DBV	29	25	402
AAS	3	1	8
ATEE	7	7	49
Bûcheron élagueur	5	4	109
Jardinier	13	12	220
Non connu	1	1	16
SAB D° SUD	7	6	268
Bûcheron élagueur	7	6	268
SAB D° EST	6	6	91
Bûcheron élagueur	5	5	60
Personnel de maîtrise	1	1	31
SAB DBB	17	16	212
AAS	2	2	29
ATEE	6	6	69
Bûcheron élagueur	3	3	40
Jardinier	4	4	64
Personnel de maîtrise	1		
Adjoint administratif	1	1	10
SAB D° NORD	8	7	222
Bûcheron élagueur	8	7	222
Total général	67	60	1195

2.2.3 FACTEURS DE RISQUES LIES A LA SURVENUE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Pour l'année 2023, sur l'ensemble des accidents du SAB, les principaux facteurs d'accidents sont :

1. Les **postures et gestes traumatisants** (PGT), en hausse : 45% des accidents (contre 16% en 2022).
2. Les **chocs avec un élément fixe ou mobile** (CEFM) (21%), une part légèrement plus importante qu'en 2022 (17%).
3. Les **chutes de hauteur** (CHD) : 9%, contre 5% en 2022.

Division	CEFM	CHD	CPP	CHOB	COIN	COUP	PMFF	PCH	PGT	PROJ
SAB DBV	2	4	1			1	3	2	14	2
SAB D° SUD	2		1		1				3	
SAB D° EST	3				1			1	1	
SAB DBB	6	1	1	1	2				6	
SAB D° NORD	1	1							6	
Total général	14	6	3	1	4	1	3	3	30	2

CPP : chute de plain-pied, *CHD* : chute de hauteur ou de dénivellation, *PCH* : port de charge ; *BOM* : blessure avec un outil, une machine ; *CEFM* : choc avec un élément fixe ou mobile ; *CHOB* : chute d'objet ; *COIN* : coïncement ; *PGT* : posture, geste traumatisant ; *PROJ* : projection de vapeurs, gaz, poussières, cailloux ; *ROUT* : accident routier ; *AGR* : agression, rixe ; *PMFF* : piqûres, morsures de faune ou flore ; *A-NC* : autre / non communiqué ; *COUP* : coupure

2.3 SERVICE DES CIMETIERES

2.3.1 TYPOLOGIE DES ACCIDENTS

En 2023, on comptabilise 55 accidents de service au sein du SCIM, dont 42 avec arrêt, contre 30 ATS en 2022, dont 23 avec arrêt, soit une nette augmentation (+83% d'ATS en 1 an).

Les activités les plus accidentogènes au SCIM en 2023 sont les suivantes :

Activité	Nombre d'ATS
Non précisé	24
Déplacement piéton	6
Chargement/déchargement	4
Exhumation	4
Soufflage	3
Entretien horticole - Désherbage/débroussaillage	3
Prise/fin de service	2
Démolition	2
Abattage/Elagage	1
Déplacement routier	1
Entretien d'espaces verts - nettoyage	1
Surveillance	1
Travail administratif	1
Gestion véhicule	1
Entretien horticole - taille	1
Total général	55

Pour le SCIM, beaucoup de tâches n'ont pas pu être identifiées dans le descriptif de l'accident. Aucune tâche accidentogène ne se dégage réellement.

2.3.2 REPARTITION DES ACCIDENTS AU SEIN DES CONSERVATIONS

	Accidents de Service 2023	Accidents de Service 2022	AT avec arrêt 2023	AT avec arrêt 2022	Nb de jours perdus 2023	Nb de jours perdus 2022
Bagneux	7	1	6	1	260	13
Thiais	14	9	12	9	199	70
Pantin	13	7	9	5	134	69
Père-Lachaise	10	6	9	4	148	36
Montmartre	6	1	3	1	34	11
Montparnasse	0	3	0	2	0	13
Ivry	1	2	0	1	0	32
Saint Ouen	3	0	2	0	75	0
CIM central	1	1	1	0	54	0
TOTAL	55	30	42	23	904	244

Répartition des accidents de travail par conservations

Les conservations de Thiais, Pantin et Père-Lachaise sont celles où sont déclarés les plus d'accidents.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des AT en 2023 par métier pour le SCIM :

Conservation/spécialités	Nb d'ATS	Nb d'ATS avec arrêt	Nb de jours perdus
Bagneux	7	6	260
AAS	1	1	61
Fossoyeur	6	5	199
CIM central	1	1	54
Non connu	1	1	54
Ivry	1		
ATEE	1		
Montmartre	6	3	34
AAS	2	1	2
ATEE	2	1	29
Surveillance accueil et médiation	1		
Adjoint administratif	1	1	3
Pantin	13	9	134
AAS	5	2	22
ATEE	2	2	8
Espaces verts	1	1	1
Fossoyeur	5	4	103
Père Lachaise	10	9	148
AAS	3	3	13
Fossoyeur	5	4	82
Surveillance accueil et médiation	1	1	14
Adjoint administratif	1	1	39
Saint Ouen	3	2	75
AAS	2	2	75
ATEE	1		
Thiais	14	12	199
AAS	2	2	21
ATEE	3	3	25
Fossoyeur	6	5	40
Jardinier	1	1	8
Personnel de maîtrise	1		
Surveillance accueil et médiation	1	1	105
Total général	55	42	904

2.3.3 FACTEURS DE RISQUES LIES A LA SURVENUE DES ACCIDENTS DE SERVICE

Pour l'année 2022, sur l'ensemble des accidents des cimetières, les principaux facteurs d'accidents sont :

- ¹⁹ 1. Les **chocs avec un élément fixe ou mobiles** sont à l'origine de 24% des ATS, contre 3% en 2022.
2. Les **postures et gestes traumatisants** (PGT) représentent 20% des accidents contre 13% en 2022.
3. Les **ports de charges** (PCH) représentent 20% des accidents en 2023, soit deux fois plus qu'en 2022 (10%).

Conservation	ROUT	AGR	A-NC	BOM	CEFM	CHD	CPP	COIN	COU	PMFF	PCH	PGT	PROJ
Bagneux				1	2	2						2	
CIM central								1					
Ivry							1						
Montmartre			1		2							3	
Pantin		2			2	2	1		1		3	2	
Père Lachaise	1		1		2	1	2	2				1	
Saint Ouen					1					1		1	
Thiais	1			1	4		1				4	2	1
Total général	2	2	2	2	13	5	5	3	1	1	7	11	1

CPP : chute de plain-pied, **CHD** : chute de hauteur ou de dénivellation, **PCH** : port de charge ; **BOM** : blessure avec un outil, une machine ; **CEFM** : choc avec un élément fixe ou mobile ; **CHOB** : chute d'objet ; **COIN** : coincement ; **PGT** : posture, geste traumatisant ; **PROJ** : projection de vapeurs, gaz, poussières, cailloux ; **ROUT** : accident routier ; **AGR** : agression, rixe ; **PMFF** : piqûres, morsures de faune ou flore ; **A-NC** : autre / non communiqué ; **COUP** : coupure

2.4 SERVICE DU PATRIMOINE ET DE LA LOGISTIQUE

2.4.1 TYPOLOGIE DES ACCIDENTS

En 2023, on comptabilise 18 accidents de service au sein du SPL, dont 16 avec arrêt, contre 10 ATS en 2022, dont 4 avec arrêt.

Les activités les plus accidentogènes au SPL en 2023 sont les suivantes :

Activité	Nombre d'ATS
Non précisé	6
Travaux de métallerie	4
Chargement/déchargement	3
Travaux bâtiment	2
Travaux de menuiserie	1
Déplacement piéton	1
Travail administratif	1
Total général	18

2.4.2 REPARTITION DES ACCIDENTS AU SEIN DES DIVISIONS

	Accidents de Service 2023	Accidents de Service 2022	AT avec arrêt 2023	AT avec arrêt 2022	Nb de jours perdus 2023	Nb de jours perdus 2022
Moyens mécaniques	1	0	1	0	58	0
Service logistique	1	0	0	0	0	0
Travaux régie et évènementiel	16	9	15	4	533	46
Patrimoine et maîtrise d'ouvrage	0	1	0	0	0	0
TOTAL	18	10	16	4	591	46

Répartition des accidents de travail par divisions du SPL

Le tableau ci-dessous présente la répartition des AT en 2023 par métier :

Étiquettes de lignes	Nb d'ATS	Nb d'ATS avec arrêt	Nb de jours perdus
Travaux régie et évènementiel	16	15	533
ATEE	2	2	9
Maintenance bâtiment	3	3	179
Menuisier	7	6	253
Métallier	2	2	36
Personnel de maîtrise	1	1	26
Plombier	1	1	30
Services logistiques	1		
Personnel de maîtrise	1		
Moyens mécaniques	1	1	58
Mécanicien	1	1	58
Total général	18	16	591

2.4.3 FACTEURS DE RISQUES LIES A LA SURVENUE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

En 2023, les facteurs d'accidents couvrent principalement **les postures et gestes traumatisants, les blessures avec outil/machine, les chocs avec éléments fixes ou mobiles, et le port de charges.**

Division	AGR	BOM	CEFM	CHD	PMFF	PCH	PGT	PROJ
Travaux régie et évènementiel	1	4	3	1	1	2	3	1
Services logistiques							1	
Moyens mécaniques						1		
Total général	1	4	3	1	1	3	4	1

CPP : chute de plain-pied, CHD : chute de hauteur ou de dénivellation, PCH : port de charge ; BOM : blessure avec un outil, une machine ; CEFM : choc avec un élément fixe ou mobile ; CHOB : chute d'objet ; COIN : coincement ; PGT : posture, geste traumatisant ; PROJ : projection de vapeurs, gaz, poussières, cailloux ; ROUT : accident routier ; AGR : agression, rixe ; PMFF : piqûres, morsures de faune ou flore ; A-NC : autre / non communiqué

2.5 SERVICE TECHNIQUE DU VEGETAL ET DE L'AGRICULTURE

2.5.1 TYPOLOGIE DES ACCIDENTS

En 2023, on comptabilise 6 accidents de service, dont 2 avec arrêt, contre 19 ATS en 2022, dont 14 avec arrêt.

Les activités les accidentogènes au STVA en 2023 sont :

Activité	Nb d'ATS
Entretien sol	1
Travail en serre	1
Non précisé	1
Entretien horticole - Désherbage/débroussaillage	1
Abattage/Elagage	1
Entretien matériel	1
Total général	6

Tout comme pour le SPL, il est difficile de faire ressortir une activité plus accidentogène qu'une autre, sur un faible nombre d'accidents et des activités variées.

2.5.2 REPARTITION DES ACCIDENTS AU SEIN DES UNITES DE TRAVAIL

	Accidents de Service 2023	Accidents de Service 2022	AT avec arrêt 2023	AT avec arrêt 2022	Nb de jours perdus 2023	Nb de jours perdus 2022
DPAV - Pépinières	3	6	1	5	344	215
DPAV – Production sous serres	3	10	1	8	11	58
DPAV - Atelier fleuriste	0	3	0	1	0	14
TOTAL	6	19	2	9	355	287

Répartition des accidents de travail par entités du STVA

Le tableau ci-dessous présente la répartition des AT en 2023 par métier :

Divisions/métiers	Nb d'ATS	Nb d'ATS avec arrêt	Nb de jours d'arrêt
DPAV – Production sous serres	3	1	11
Jardinier	3	1	11
DPAV - Pépinières	3	1	344
Jardinier	3	1	344
Total général	6	2	355

Un accident a généré près d'un an d'arrêt de travail (344 jours).

2.5.3 FACTEURS DE RISQUES LIES A LA SURVENUE DES ACCIDENTS DE SERVICE

Pour l'année 2022, les principaux facteurs d'accidents sont les **postures et gestes traumatisants** et les **chocs avec un élément fixe ou mobile**.

	Choc avec élément fixe ou mobile	Posture, gestes traumatisants	Total général
DPAV - Pépinières	2	1	3
DPAV - Production sous serres	2	1	3
Total général	4	2	6

3 ACCIDENTS DE TRAJET

3.1.1 EVOLUTION GLOBALE SUR LA PERIODE 2014 - 2023

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Accidents de trajet	59	60	58	53	61	63	46	38	49	42
Accidents de trajet avec arrêt	30	43	39	39	51	53	38	26	32	31

3.1.2 INDICE DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAJET (IFATR ‰)

L'indice de fréquence des accidents de trajet est le nombre d'accidents de trajet avec arrêt pour 1000 agents.

- IFATR 2014 : 8 ‰
- IFATR 2015 : 11,6 ‰
- IFATR 2016 : 10,5 ‰
- IFATR 2017 : 12,4 ‰
- IFATR 2018 : 15,2 ‰
- IFATR 2019 : 21,1 ‰
- IFATR 2020 : 12,7 ‰
- IFATR 2021 : 8,6 ‰
- IFATR 2022 : 10,8 ‰
- **IFATR 2023 : 10,2 ‰**

Plus difficile à analyser que celle des accidents de travail, la tendance des accidents de trajet fluctue d'une année sur l'autre, généralement entre 50 et 60 jusqu'en 2019, puis en baisse jusqu'en 2023.

Parmi ces accidentés, 11 d'entre eux se déplaçaient à pied, 6 en vélo, 3 en deux-roues motorisées et 7 en trottinette.

13 agents ont eu un accident en prenant les transports en commun (accident dans le moyen de transport ou dans la gare).

Enfin, 3 accidents de trajet sont liés à une agression.

4 MALADIES PROFESSIONNELLES

4.1 EVOLUTION GLOBALE SUR LA PERIODE 2013 - 2023

Les données suivantes sont systématiquement fournies par le Pôle Aptitudes Maladies Accidents, dans le plus strict respect du secret médical. Pour mieux identifier les leviers sur lesquels agir, seule la nature des maladies et le métier sont indiqués.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de maladies professionnelles ou contractées en service	11	21	17	14	15	14	12	6	20	21	30

EVOLUTION GLOBALE SUR LA PERIODE 2013/2023

Chiffres issus de la médecine statutaire

NB : pour l'année 2020, les données n'ayant pas été renseignées dans le logiciel préventiel au moment de la fourniture des données, la valeur n'est donc pas réellement fiable.

Le nombre de reconnaissances de Maladies Professionnelles augmente progressivement à la DEVE et concerne 30 agents en 2023, soit une hausse de 43% par rapport à 2022.

Aucun élément tangible ne permet aujourd'hui d'expliquer les variations du nombre de reconnaissances des maladies professionnelles ou contractées en service d'une année sur l'autre.

L'analyse quantitative fait apparaître, comme chaque année, une prépondérance des troubles musculo-squelettiques, puisqu'ils représentent la totalité des maladies professionnelles, réparties de la façon suivante :

- ✓ **Tableau 57 (A, B, C)** : Il s'agit d'affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (24 des 30 cas de maladies professionnelles reconnues en 2023).
- ✓ **Tableau 98** : Il s'agit des Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (5 cas en 2023).
- ✓ **Tableau 42** : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels, 1 cas 2023.

Remarque : un agent peut avoir une reconnaissance pour plusieurs maladies professionnelles. En 2022, 17 agents ont été concernés.

4.1 REPARTITION DES MALADIES PROFESSIONNELLES ET MALADIES CONTRACTEES EN SERVICE SELON LE METIER EXERCE



JARDINIERS

2016 : 6
 2017 : 5
 2018 : 5
 2019 : 8
 2020 : 1
 2021 : 14
 2022 : 7
2023 : 12



ATEE

2016 : 4
 2017 : 4
 2018 : 2
 2019 : 2
 2020 : 3
 2021 : 3
 2022 : 5
2023 : 6



BUCHERONS - ELAGUEURS

2016 : 0
 2017 : 4
 2018 : 4
 2019 : 1
 2020 : 0
 2021 : 1
 2022 : 3
2023 : 5



FOSSOYEURS

2016 : 1
 2017 : 1
 2018 : 0
 2019 : 0
 2020 : 0
 2021 : 0
 2022 : 0
2023 : 0

AUTRES METIERS

2016 : 2 (1 mécanicien et 1 administratif)
 2017 : 0
 2018 : 3 (2 agents de maîtrise et 1 laborantin)
 2019 : 1 (agent de maîtrise)
 2020 : 2 (1 ingénieur et 1 maçon)
 2021 : 2 (TS et TSO)
 2022 : 6 (2 administratifs, 1 agent logistique, 1 mécanicien, 1 menuisier, 1 encadrant)
2023 : 3 (1 mécanicien, 1 ASE et 1 administratif)

Corps	Spécialité	RG 57 et suivants	RG 42	RG 98
ADJOINT TECHNIQUE	Bûcheron-élagueur	5		3
	Entretien d'espaces	6		
	Jardinier	12		1
	Mécanicien spécialiste en automobile			1
AGENT SUP. EXPLOITATION			1	
ADJOINT ADMINISTRATIF		1		
TOTAL GENERAL		24	1	5